

Transition énergétique et mobilité durable :

Le port du Havre propose aux transporteurs de tester les poids lourds au gaz naturel (GNV)

A l'initiative de HAROPA – Port du Havre et de GRDF, et en partenariat avec les constructeurs SCANIA et IVECO (Sovis), une station provisoire de recharge pour poids lourds fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC) vient d'être installée dans l'enceinte du port du Havre. Elle permet aux transporteurs de tester les nouveaux tracteurs fonctionnant au gaz naturel.

La station sera opérationnelle jusqu'au mois d'avril. IVECO et SCANIA mettront à disposition des sociétés de transport intéressées par un essai, différents types de véhicules. Cette initiative conjointe permettra aux professionnels de tester en conditions réelles les avantages offerts par le GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Ces tests grandeur nature se déroulent sur un territoire particulièrement concerné par le transport routier : 10 à 15 000 poids lourds transitent en effet chaque jour par le port du Havre. Ils permettront d'évaluer - sur une durée et des distances réalistes et significatives - les atouts des solutions proposées par la filière GNV.

Cette expérimentation est ouverte aux professionnels du transport, intéressés par un test de véhicules au gaz (tracteurs mais potentiellement aussi bennes à ordures ménagères et bus). Elle s'inscrit également dans la perspective de l'installation courant 2018 de deux stations sur l'agglomération du Havre.



Une initiative en faveur d'une mobilité plus durable

Le transport routier de marchandises a entamé sa mutation technologique et culturelle. Les transporteurs et les entreprises se tournent vers des solutions alternatives au diesel, et en tout premier lieu celle offerte par le gaz naturel. Aujourd'hui le GNV (Gaz Naturel Véhicule – ou Bio GNV sous sa forme décarbonée) est considéré comme carburant propre au même titre que l'hydrogène et l'électrique.

Jusqu'alors limités par des contraintes techniques que les constructeurs ont progressivement levées, les camions fonctionnant au GNV présentent des atouts face au diesel en termes de puissance, d'autonomie, de bruit et, surtout, de pollution : face au renforcement de la législation en matière de livraison urbaine (*), le GNV offre l'avantage de réduire de 95 % les émissions de particules fines, 50% les oxydes d'azote (NOx) et de 10 à 15 % celles de CO₂ (jusqu'à 80% avec l'utilisation de biogaz issu de la méthanisation des déchets agroalimentaires et végétaux). Au-delà, les atouts économiques du GNV se renforcent au travers de la fiscalité.

Alors que le GNV connaît depuis de nombreuses années un engouement dans les autres pays européens et le reste du monde, les infrastructures de recharge en France restent insuffisantes mais les initiatives publiques et privées se multiplient depuis plusieurs mois. HAROPA – Port de Paris a ainsi installé en 2012 des stations GNV sur le Port de Gennevilliers (92) et inauguré en novembre dernier un nouvel



équipement^(*) sur le port de Bonneuil-sur-Marne (94). Cette initiative de HAROPA – Port du Havre s’inscrit donc dans cette volonté commune aux trois ports de l’axe Seine, de proposer aux usagers des ports des solutions logistiques toujours plus respectueuses de l’environnement.

La France a décliné les objectifs européens au travers de la loi de transition énergétique (LTECV) qui fixe notamment, pour les transports, un objectif à 10 % d’EnR en 2020 puis à 15 % en 2030 (art 43). Cette loi définit également la feuille de route du futur mix énergétique dans la Programmation Pluriannuelle de l’Energie.

Quelques chiffres :

- 24 millions de véhicules au GNV circulent dans le monde.
- Près de 300 stations GNV publiques ou privées maillent le territoire français (dont 41 sites publics).
- En 2018, 2 à 3 stations GNV publiques poids lourds GNV ouvriront chaque mois.
- Selon l’Association Française du Gaz Naturel Véhicule (AFGNV) 250 stations publiques d’ici 2020 (et 300 d’ici 2025) permettront de mailler le territoire et de répondre aux projections de la directive européenne sur le développement d’infrastructures de recharge en carburants alternatifs.
- Les scénarii croisés de développement du biométhane et du GNV démontrent que l’objectif fixé par la PPE (20 % de BioGNV dans les consommations de carburant en 2023) est réaliste.
- L’utilisation du GNV/BioGNV offre aux collectivités et aux entreprises une solution pour atteindre l’objectif de 10 % d’EnR dans les transports d’ici à 2020.
- A noter :
 - La déduction fiscale de 40% de la valeur du véhicule GNV à partir de 3,5 t sur le résultat de l’entreprise (jusqu’à fin 2019).
 - Le gel du taux de TICPE appliqué au GNV et BioGNV, jusqu’en 2022, afin de préserver la compétitivité face au gasoil.

(*) L’Europe a défini des objectifs ambitieux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des états membres et améliorer la qualité de l’air : 40 % de CO₂ en moins en 2030 (par rapport à 1990), directive fixant les concentrations de polluants dans l’air à atteindre ou ne pas dépasser, normes Euro pour les véhicules. La décarbonation du transport, l’émergence du carburant renouvelable et le développement de motorisations performantes et moins polluantes, sont autant de leviers pour y parvenir.

(**) Plus d’info sur : <http://www.haropaports.com/fr/installation-de-stations-gnv-sur-les-ports-de-bonneuil-sur-marne-et-gennevilliers>

En partenariat avec



Contact Presse GRDF : Thomas KLOTZ – thomas.klotz@grdf.fr – Tél. : 07 85 89 31 40

Contact Presse GPMH : Marie HERON – marie.heron@haropaports.com – Tél. : 06 79 69 36 09